Dépôt Sous Préfecture AVALLON (Yonne)
Date de réception de l'AR: 19/04/2024
089-218900918-20240209-D 2024\_009-DE

## République française Département de l'Yonne CNE CHATEL CENSOIR

## Séance du vendredi 09 février 2024

Date de la convocation: 07/02/2024

Membres en L'an deux mille vingt-quatre et le neuf février l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de

Présents: 9 Olivier MAGUET,

Pour : 12 Anne COLLINOT, Thomas HOURLIER, Michèle MATHIEU, Catherine PECHERY, Jacky PECHERY, Flavie

Contre : 0 ROUSSEAU-LEKUCHULA

Abstentions: 0 Représentés: Jean-Jacques DEBIEVE par Michèle MATHIEU,

Richard DETHYRE par Olivier MAGUET, Emilie KONNERT par

Joël BOISSIERE

Excusés: Adeline BEAUFUMÉ, Barbara LOUCHART

Absents:

## TARIFS DE LA CANTINE SCOLAIRE - (D 2024 009)

Le Maire informe le Conseil municipal de la délibération n°7/2023 du conseil d'administration de l'EHPAD en date du 20 octobre 2023 augmentant le prix unitaire du repas de la cantine scolaire de 8 centimes d'euro à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 (soit une augmentation de 2,2% de 3,60 € à 3,68 €) et propose de répercuter cette augmentation sur la facturation aux communes.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité, PREND ACTE de l'augmentation de 8 centimes d'euro du prix unitaire du repas de la cantine scolaire facturé par l'EHPAD de Châtel-Censoir.

ACCEPTE de répercuter cette augmentation sur la part facturée aux communes. AUTORISE le Maire à signer tout document inhérent à la présente délibération.

Ainsi délibéré, les jours mois et an, et que dessus ont signé tous les membres présents.

Secrétaire de séance Annick IENZER Le Maire Olivier MAGUET